

 **Adresses :** 6060 à 6086, allée Des Tilleuls
6051 à 6095, boulevard Rosemont

DÉBUT DU RELOGEMENT - PHASE I (ALLÉE DES TILLEULS ET BOUL. ROSEMONT)



Des travaux majeurs débiteront bientôt dans votre immeuble.

CE QUI SERA FAIT :

- Reconfiguration du logement
- Réaménagement de la cuisine et de la salle de bain
- Remplacement du plancher, de la plomberie et de l'électricité
- Renforcement de la structure du bâtiment
- Remplacement de la brique, des portes, des fenêtres et des entrées
- Aménagement paysager

Déménagement : Ordre de priorité

Vous faites partie de la phase I des travaux : **vous serez les premiers ménages à être relogés**. Nous procéderons par étapes, selon ces critères :

- 1 Enfant d'âge scolaire (primaire/secondaire)
- 2 Services en santé (CLSC, suivi, infirmière, etc.)
- 3 Ancienneté dans le logement actuel

Dès cet été, les familles avec enfants seront relogées pour leur permettre de s'installer avant le début des classes.

Par la suite, nous procéderons dans l'ordre suivant :

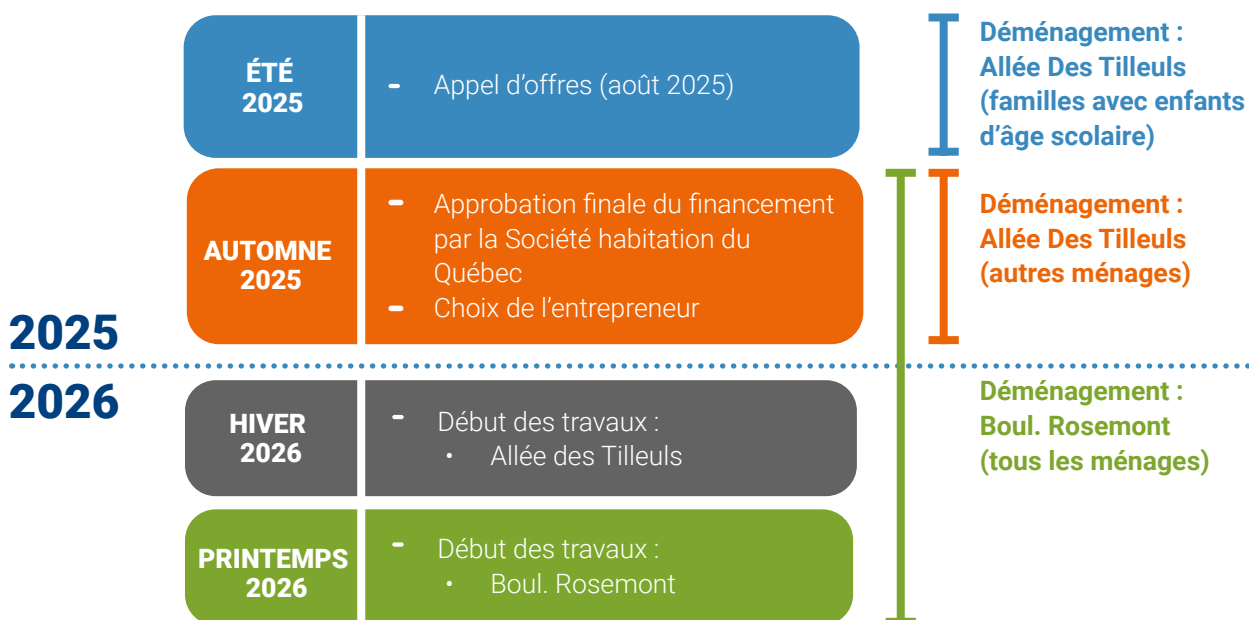
- **Les familles de l'allée des Tilleuls (automne 2025)**
- **Les familles du boulevard Rosemont (automne 2025 à mai 2026)**

Vous avez **droit de retour** dans votre logement sous conditions.

Comment l'OMHM prépare le relogement

- Lors d'un relogement, l'OMHM réserve des logements vacants dans ses autres HLM. Ils peuvent se trouver **dans le même quartier ou dans un autre quartier plus éloigné. Cela dépend des logements qui se libèrent.**
- Les logements offerts sont remis en état, avant votre arrivée.

Étapes Clés



VISITE DU LOGEMENT ET SIGNATURE DU BAIL

① Prise de rendez-vous et visite de votre futur logement

Avec l'agente de location:

- appel pour prendre rendez-vous pour la visite de votre logement;
- visite du logement (apportez une preuve de vos revenus pour l'année 2024);
- signature de la lettre d'acceptation.

② Le bail et l'allocation pour le déménagement

Avec l'agente de location :

- préparation du bail;
- signature du bail au bureau du Territoire Est (3330, boul. l'Assomption);
- signature d'une autorisation permettant à l'OMHM de jeter les biens abandonnés dans votre logement actuel;
- réception par la poste d'une allocation de 500 \$ après le déménagement;
- remise des clés de votre nouveau logement (une semaine avant votre déménagement, si possible).

DÉMÉNAGEMENT

① Avant le déménagement

Avec l'agente de location :

- livraison des boîtes pour votre déménagement à votre adresse actuelle (après la signature du nouveau bail).

Avec les déménageurs engagés et payés par l'OMHM :

- planification de la date et de l'heure de votre déménagement.

Avec l'agente de liaison, au besoin :

- Si vous avez besoin d'aide pour préparer vos boîtes, communiquez avec votre agente de liaison pour évaluer vos besoins.

② Le jour du déménagement

Avec les déménageurs engagés et payés par l'OMHM :

- **Soyez présent** pour indiquer aux déménageurs ce qu'ils doivent emporter.
- Assurez-vous de **ne laisser aucune denrée périssable** dans votre logement.

③ Après le déménagement

- Les biens laissés dans votre logement seront jetés.
- La serrure de votre logement actuel sera remplacée. **Vous n'aurez plus accès à ce logement** après le début de votre nouveau bail.



QUELS SONT LES RÔLES DE L'AGENTE DE LOCATION ET DE L'AGENTE DE LIAISON?

L'agente de location

- Vous appelle pour prendre rendez-vous et faire la visite de votre logement.
- Calcule le prix du loyer à inscrire au bail.
- Vous fait signer votre bail et vous remet vos clés.
- Vous met en lien avec le service de déménageurs et commande vos boîtes.

L'agente de liaison

- Vous accompagne dans ce changement, vous rassure, vous écoute.
- Vous informe sur les étapes à venir.
- Vous aide à obtenir des réponses à vos questions.
- Vous offre du soutien dans la préparation du déménagement, au besoin.

Rencontre d'information

Une rencontre a eu lieu le 17 juin dernier pour vous expliquer les étapes du relogement et répondre à vos questions. Au total, 18 personnes étaient présentes.

La salubrité : C'est l'affaire de tous

S'il y a présence de vermine au moment du déménagement

- Des mesures spéciales seront prises par les déménageurs (vos biens seront ensachés avant d'entrer dans le camion).
- Au besoin, un exterminateur mettra d'autres mesures en place (balayeuse, traitements sur place, etc.).
- Votre nouveau logement sera traité et scellé avant votre arrivée.
- Les traitements se poursuivront dès votre arrivée.

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

Laissez-nous un message au 514 872-4629.

Notre équipe fera un suivi avec vous.



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec